



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 33

TROISIÈME SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTE

Les projets de loi mentionnés ci-après, dont l'objet a été indiqué, sont lus une première fois :

(N° 201) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (droit d'accommodement pour observance religieuse)/The Employment Standards Code Amendment Act (Right to Religious Observance);*

(M. WASYLIW)

(N° 202) — *Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques/The Financial Administration Amendment Act.*

(M. WASYLIW)

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M^{me} la ministre SMITH, M. BALCAEN, M^{mes} CROSS et BYRAM ainsi que M. OXENHAM font des déclarations de député.

M. le ministre SALA propose que l'Assemblée approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Le débat se poursuit.

M. le ministre SALA intervient. Sur la motion de M. KHAN, le débat est ajourné.

Mardi 24 mars 2026

M. le *ministre* SALA remet au président, de la part de la lieutenant-gouverneure de la province du Manitoba, le message suivant :

Le 24 mars 2026

À l'intention du président de l'Assemblée législative :

La lieutenant-gouverneure remet à l'Assemblée législative du Manitoba le budget des sommes nécessaires à l'administration de la province pour l'exercice se terminant le 31 mars 2027, qu'elle recommande à l'Assemblée législative.

La lieutenant-gouverneure,

(signé) Anita NEVILLE

(Document parlementaire n° 15)

M^{me} la *ministre* FONTAINE propose la levée de la séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La séance est levée à 15 h 12 et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

Tom Lindsey